

Démarches indispensables par l'apprenti

Signer le contrat
d'apprentissage
en 3 exemplaires
originaux.

S'acquitter
de la Contribution Vie
Étudiante et de Campus
(CVEC) sur le site :
www.etudiant.gouv.fr



Procéder aux démarches
d'inscription auprès
du service scolarité
de l'établissement.

Déclarer le changement
de situation en complé-
tant le formulaire
demande de mutation
de la CPAM sur le site :
www.ameli.fr

[ameli.fr](http://www.ameli.fr)

Déclarer la nouvelle
situation auprès de
la CAF afin de bénéficier
de prestations (aide
au logement, prime
d'activité)
sur le site :
www.caf.fr

